



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 juin 2009
D - 20090363

Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

Fournitures de denrées alimentaires. Signature des marchés. Autorisation

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la fourniture de denrées alimentaires destinées au restaurant Alfred Daney, aux crèches, au centre héli marin de la Dune et à tous les services concernés par les autres lots tels que les boissons et épicerie, la Direction des achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les acheteurs de la Direction de la Logistique et Stratégie Immobilière.

Le montant total de la dépense est estimé pour l'ensemble des lots à la somme annuelle de 536 500 € HT.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du résultat des tests pratiques sur les échantillons, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

- Lot 1. PRODUITS SURGELES (produits carnés, produits de la mer, légumes, préparations élaborés, pains, pâtisseries, viennoiseries...)
la dépense 2008 était de 110 000 euros HT
Société SODIPA remise sur catalogue 25 %
Celui-ci comporte des produits bio
- Lot 2. VIANDES FRAICHES DE PORC & CHARCUTERIE
la dépense 2008 était de 38 000 euros HT
Société DAVIGEL remise sur catalogue 5 %
Celui-ci comporte des produits bio
- Lot 3. POISSONS ET PRODUITS DE LA MER FRAIS
la dépense 2008 était de 3 500 euros HT
Société BORDELAISE DE MAREE remise sur catalogue 15 %
- Lot 4. PRODUITS 4eme et 5eme GAMME
la dépense 2008 était de 8 000 euros HT
Société POMONA TERREAZUR remise sur catalogue 7 %
Celui-ci comporte des produits bio
- Lot 5. LEGUMES ET FRUITS FRAIS
la dépense 2008 était de 90 000 euros HT
Société POMONA TERREAZUR – prix nets
Le catalogue comporte des produits bio
- Lot 6. BOISSONS
la dépense 2008 était de 65 000 euros HT
Société FRANCE BOISSONS remises sur catalogue 10 et 20 %
- Lot 7. PRODUITS LAITIERS, ŒUFS ET OVOPRODUITS
la dépense 2008 était de 93 000 euros HT
Société TRANSGOURMET remise sur catalogue 15 %
Celui-ci comporte des produits bio
- Lot 8. EPICERIE

la dépense 2008 était de 95 000 euros HT
Société TRANSGOURMET remise sur catalogue 12 %

- Lot 9. VIANDES FRAICHES DE BOUCHERIE (BŒUF, VEAU, AGNEAU, MOUTON)
la dépense 2008 était de 18 000 euros HT
Société ACHILLE BERTRAND remise sur catalogue 6 %
Celui-ci comporte des produits bio
- Lot 10. VOLAILLES, LAPIN, DINDONNEAU
la dépense 2008 était de 16 000 euros HT
Société ESTIVEAU-FRAGNAUD. remise sur catalogue 5 %
Celui-ci comporte des produits bio

Les marchés à bons de commande seront conclus sans montant minimum ni maximum à compter de leur notification jusqu'au 1^{er} mars 2010, reconductibles 3 fois selon les dispositions prévues à l'article 77-1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 35, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020, 64, 511 - Article 60623.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE